

Annexe 5 au code wallon du tourisme - GRILLE DE CERTIFICATION POUR LES CENTRES (AFFILIÉS OU NON) DE TOURISME POUR TOUS

EXPLOITATION-GESTION-REPRESENTATION

Le centre dispose d'un exploitant et d'un gestionnaire capable de communiquer en français, tant oralement que par écrit, et capable de communiquer dans au moins une autre langue nationale et/ou en anglais.
Le gestionnaire, et en son absence un membre du management, est joignable tous les jours d'ouverture du centre.

IDENTIFICATION

Le centre est identifié par un nom.

ENREGISTREMENT

Le centre est enregistré en tant qu'hébergement touristique par Tourisme Wallonie.

PLAN D'ACTION QUADRIENNAL

L'exploitant approuve et signe le plan d'action quadriennal validé par Tourisme Wallonie.

CHARTRE TOURISME POUR TOUS

L'exploitant approuve et signe la charte Tourisme pour tous établie par Tourisme Wallonie

OUVERTURE

Le centre est ouvert minimum 150 jours /an.

CAPACITÉ

La capacité (nombre de lits) est, au maximum, celle reprise sur l'ASI.

LIENS CONTRACTUELS ENTRE LE CENTRE ET LES TOURISTES

L'objet du contrat entre le centre et le touriste est, au minimum, la location d'un lit ou d'une chambre, et, à un tarif adapté au public de Tourisme pour tous concerné

Aucune domiciliation n'est possible au sein du centre, excepté le propriétaire, gestionnaire ou l'exploitant.

DUREE DE LOCATION

Le contrat de location ne peut excéder les 3 mois en continu.

Le centre propose des prix à la nuitée ou au "package" de nuitées.

SERVICES

Le centre est en état irréprochable d'hygiène et parfaitement entretenu et l'ensemble des installations et des équipements sont fonctionnels (hors réparation).

Les lits ou chambres, et les espaces de vie accessibles aux touristes, sont nettoyés et remis en état d'accueillir les touristes logeants entre chaque location.

Le centre sensibilise les touristes au tri des déchets (poubelles de tri sélectif, message de sensibilisation)

Le touriste peut payer en espèce ou en utilisant un moyen de paiement électronique.

INFRASTRUCTURES SANITAIRES

Le centre dispose d'infrastructures sanitaires adaptées à sa capacité (au minimum une douche par huit personnes, d'un wc par huit personnes et d'un lavabo par quatre personnes, avec la présence d'un système d'aération).

COMMUNICATION VERS LE TOURISTE

Le centre informe le touriste, par tout moyen de communication, de la démarche "tourisme pour tous" .

Le centre dispose de son propre site internet avec des informations à jour, des photos réalistes et les coordonnées complètes et communique les heures d'ouverture, les tarifs ainsi que l'itinéraire et les moyens de communication et de transport pour le rejoindre. Lorsque le centre est affilié à un association de tourisme pour tous, il peut se référer au site internet de cette association, pour autant que les informations citées ci-avant soient précisées pour le centre.

Le Wifi est disponible sauf à se prévaloir d'une thématique forte, articulée sur tous les axes de l'offre (infrastructures et services), ou d'une impossibilité technique avérée"

Les règles de sécurité et de fonctionnement sont communiquées clairement aux touristes.

Le centre propose et favorise la découverte du territoire, d'activités culturelles ou récréatives à proximité du centre.

Le centre informe du niveau d'accessibilité de l'infrastructure aux personnes à besoins spécifiques.